

La loi 101 incompatible avec
la Charte canadienne? B 8

la tribune

Forum

Finance
Informations générales

Le projet de loi fédéral sur la santé

Pas d'autre but que d'interdire les frais supplémentaires

(Monique Bégin)

Par Pierre APRIL

OTTAWA (PC) — La ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada, Mme Monique Bégin, n'a pas du tout apprécié les propos du ministre québécois des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, prononcés mardi devant le comité des Communes sur la santé et s'est empressée de rassurer le Québec sur les véritables objectifs du gouvernement fédéral, qui n'a pas du tout l'intention d'imposer des décisions "unilatérales".



Monique Bégin

"Je voudrais, a-t-elle dit, donner l'assurance formelle que le projet de loi sur la santé (C-3) du Canada n'a pour autre but que d'interdire les frais supplémentaires aux malades... et cela n'est pas négociable."

La ministre a ensuite indiqué que tout le reste, "les ententes, toutes ces choses, il est entendu qu'il est encore temps, en comité, de les négocier et d'en discuter".

Un peu choqués par l'attention accordée au ministre québécois des Affaires sociales lors de son passage dans la capitale, les députés libéraux Jean-Claude Malépart (Ste-Marie) et Mme Eva Côté (Rimouski-Témiscouata) ont tenté de rejeter, hier aux Communes, les accusations de M. Pierre-Marc Johnson.

M. Malépart a rappelé que le ministre québécois avait lui-même confié qu'il y avait 7,000 cas de surfacturation au Québec, alors que Mme Côté a déclaré qu'il était faux de prétendre que le projet de loi C-3 causerait des torts considérables aux personnes âgées et aux jeunes enfants.

"Je suis désolée, a souligné Mme Côté, de constater que la population de la province de Québec se fait actuellement manipuler par une fausse information qui résulte d'une interprétation tout aussi fautive de la part du ministre Johnson."

Mme Côté a expliqué que les médicaments gratuits pour les personnes âgées, les soins dentaires pour les enfants de zéro à 15 ans ne sont pas des programmes prévus dans le projet de loi fédéral et qu'ils ne font pas partie des services défrayés par les deux niveaux de gouvernement.

Mardi, devant le comité des Communes chargé d'étudier les implications du projet de loi sur la santé au Canada, le ministre Johnson avait déclaré que le règlement accompagnant la loi forcerait le gouvernement du Québec à taxer davantage les contribuables pour continuer d'assurer des services et des soins que le ministère de la Santé nationale a décidé de ne pas assurer aux citoyens ou serait tout simplement forcé d'abandonner ces programmes.

Le ministre donnait comme exemple, les programmes de prévention dentaire en milieu scolaire, celui des soins dentaires pour les enfants de zéro à 13 ans et, finalement, celui des médicaments gratuits pour les personnes âgées dans le besoin.

"Puisque l'obligation des provinces, avait souligné M. Johnson, de couvrir les services déterminés par le gouvernement fédéral n'est assortie d'aucune obligation d'en assurer le financement, le Québec devra encore une fois taxer plus ou couper ailleurs, dans des services non prévus au règlement fédéral. Par exemple dans les programmes de médicaments gratuits pour les personnes âgées."

Après avoir annoncé des amendements au projet de loi C-3, la ministre Bégin a tenu à rappeler que le gouvernement fédéral n'avait pas du tout l'intention d'envahir des champs de juridiction "pour lesquels d'ailleurs nous ne sommes pas équipés".

"Tout est négociable, a-t-elle conclu, sauf la gratuité et la liste assurée des services aux Québécois. La raison d'être de la nouvelle loi canadienne est de s'assurer que les malades n'aient pas de frais supplémentaires à payer, soit aux médecins, soit aux hôpitaux. Rien d'autre."

Québec attend les amendements

QUEBEC (PC) — L'incertitude continuait de régner hier à Québec au sujet des amendements que la ministre fédérale de la Santé, Mme Monique Bégin, s'est engagée à apporter au projet de loi C-3.

"Il est très difficile de commenter une intention d'amender," a déclaré le ministre québécois des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, dans un communiqué en réponse à celui émis la veille par Mme Bégin. Dans ce communiqué, Mme Bégin annonçait son intention de clarifier la portée de la législation proposée.

Selon le bureau de M. Johnson, le gouvernement du Québec n'a reçu aucune proposition d'amendement et une vérification effectuée hier matin auprès du greffier des Communes qui étudie le projet de loi C-3 a confirmé qu'aucun projet d'amendement n'avait été déposé.

"Les textes légaux et réglementaires à l'étude à Ottawa sont toujours ceux qui ont été déposés le 12 décembre et le 10 janvier et ne tiennent pas compte de la position du Québec expliquée mardi à Ottawa", précise le communiqué.

M. Johnson réaffirme que le projet de loi fédéral dans sa forme actuelle instaurera un régime de décisions unilatérales et que tout amendement qui ne corrigera pas cet effet sera considéré comme insuffisant par le Québec.

«Je sais que les banques canadiennes ont des bureaux dans le monde entier. Et alors?»

«Notre économie l'exige. Saviez-vous qu'un emploi sur cinq au Canada était relié à notre commerce avec l'étranger?»

«Autant que ça?»

«Oui. Autant que ça. Notre niveau de vie repose sur le commerce extérieur, de même que le taux de notre reprise économique. Nous devons exporter pour vivre.»

«Plus que les autres pays?»

«Sans le moindre doute. Nous sommes plus dépendants des exportations que la plupart des autres pays industrialisés: le commerce extérieur compte pour trente pour cent de notre produit national brut.»

«Et si je compare avec les États-Unis?»

«Dans leur cas, le chiffre n'est que de neuf pour cent.»

«Il est bien évident alors que nous exportons beaucoup plus que des céréales et de la pâte à papier.»

«Le Canada exporte une foule de denrées... des wagons de métro jusqu'aux systèmes téléphoniques et au maïs soufflé.»

«Donc, les bureaux que possèdent nos banques dans le monde sont une nécessité?»

«Absolument. Et outre ces bureaux, elles entretiennent des relations permanentes avec plus de 5,000 banques étrangères.»

«J'ai l'impression que l'industrie bancaire canadienne facilite le commerce avec les autres pays.»

«Vous avez raison. Les banques canadiennes aident nos exportateurs à ouvrir de nouveaux débouchés et financent leurs ventes. Cela veut dire...»

«Cela veut dire que plus nous exportons, plus nous créons de l'emploi ici.»



Ce message est commandité par L'Association des banquiers canadiens représentant:
Les 71 Banques à charte du Canada.

La FTQ réclame le retrait

MONTREAL (PC) — La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) demande à la ministre fédérale de la Santé Mme Monique Bégin de retirer son projet de loi C-3.

Dans un télégramme qu'ils ont fait parvenir mercredi à Mme Bégin, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, ainsi que le secrétaire, M. Fernand Daoust, réclament le retrait du projet de loi qui, soutiennent-ils, "remet en cause au Québec nos acquis les plus fondamentaux en matière de santé et de services sociaux".

"Nous estimons inéquitable et injuste votre approche pour résoudre ce problème de surfacturation au Canada anglais, et en aucune façon nous acceptons de réduire le rôle et les pou-

voirs du gouvernement du Québec pour résoudre un problème grave, mais que nous avons déjà solutionné au Québec", déclarent-ils.

Dénonçant ce qu'ils appellent "un empiètement sur les droits constitutionnels", ils ajoutent "nous n'accepterons pas un nivellement canadien des normes de services de santé et des services sociaux qui ne correspondent pas à nos priorités, ni une ingérence supplémentaire dans nos choix de société sous prétexte de régler un problème ailleurs."

En ce qui concerne la facturation au Québec pour les soins prolongés, ils déclarent à la Ministre Bégin: en évoquant ce "pseudo-problème, vous confirmez nos appréhensions sur vos visées centralisatrices et raffermissez notre conviction sur la nécessité de retirer ce projet de loi".

Restructuration scolaire

La CEQ réaffirme ses craintes

MONTREAL (PC) — Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Yvon Charbonneau, a rendu publique mercredi une lettre que la centrale a adressée au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, à la suite de la commission parlementaire sur le projet de loi 40 sur la restructuration scolaire.

Cette lettre, qui tient compte des représentations faites par les différents organismes devant la commission parlementaire et des positions contenues dans un certain nombre de mémoires d'organismes qui n'ont pas été entendus, ne demande plus explicitement le retrait du projet de loi, mais fait part au ministre Laurin des principales attentes que la centrale maintient, au sortir de la commission.

La CEQ réaffirme ses craintes que les multiples conflits engendrés par les nouvelles structures soient l'occasion pour le ministre de renforcer son contrôle sur chacune des écoles.

Elle maintient son opposition aux conseils d'é-

cole décisionnels, en précisant cependant sa volonté de voir s'instaurer une collaboration étroite entre les personnels et les parents.

Sensible aux arguments de la Commission des droits de la personne et de l'Association provinciale des enseignants protestants, qui tentent de démontrer les aspects discriminatoires de la loi 40 à l'endroit des élèves autres que catholiques, la CEQ s'oppose à ce que les écoles puissent obtenir un statut confessionnel.

La centrale s'oppose aussi à ce que des projets éducatifs à caractère confessionnel orientent l'ensemble des activités éducatives.

La CEQ craint encore que certaines mesures du projet de la loi 40 n'accroissent les inégalités entre les différents milieux.

Malgré les garanties et les amendements apportés à la fin des audiences, elle n'est nullement assurée que les droits professionnels et syndicaux de ses membres soient respectés, dans l'éventualité d'une restructuration scolaire.

Au cours des prochaines semaines, plusieurs manifestations seront organisées dans les régions du Québec par les membres de la CEQ.

Après le verdict du coroner Dionne

Il y a deux mois aujourd'hui que l'opération policière de Rock Forest, avec ses conséquences néfastes, défraie les manchettes et meuble les conversations. Les uns condamnent l'action policière avec véhémence, d'autres absolvent inconditionnellement les policiers impliqués. Le coroner Denys Dionne a opté pour la sévérité exemplaire en prononçant un verdict que peu d'observateurs attendaient, compte tenu des témoignages rendus, un verdict taxant les gestes posés de négligence grave et de crimes.

Le juge Dionne a procédé avec célérité, trop peut-être. Son verdict place sur un même pied planificateurs et exécutants. Il est évident que c'est la Commission de police qui examinera le fonctionnement interne du service de police de Sherbrooke et qui souhaitons-le, se bornera à faire la lumière sur les causes des événements de Rock Forest et à émettre des recommandations. Mais le coroner n'aurait pas débordé son mandat en constatant que dans un service de police comme dans d'autres entreprises, les subalternes doivent agir selon les ordres.

Depuis le début de cette histoire qui se traduira encore par de nombreuses journées d'enquête et de procès, La Tribune n'est pas intervenue pour commenter ces événements. Par respect pour les personnes impliquées et surtout par souci de vérité et d'exactitude. Qui pouvait sans crainte de se tromper, juger l'action policière? Qui encore aujourd'hui à la lumière des faits connus, se prononcera hors de tout doute raisonnable? A ce jour, nous nous sommes limités au rôle premier de la presse, à savoir celui d'informer en rapportant les faits. Tâche dont les journalistes de La Tribune se sont acquittés rigoureusement, sans tordre les faits, sans exagérer le rôle de qui que ce soit, sans verser dans le sensationnalisme, sans protéger une partie ou l'autre.

Nous pouvons aimer ou non les policiers, selon les contacts que nous avons eus avec eux, selon l'approche qu'ils ont utilisée en intervenant dans nos vies. Mais peu importe nos sentiments face aux policiers, nous avons besoin d'eux. Présentement la confiance des citoyens peut être ébranlée et les policiers eux-mêmes s'interrogent sur leur rôle. De telles remises en question sont saines mais il ne faut pas oublier que la vie continue et il faut garder à l'esprit que les policiers sont nos concitoyens et des êtres humains qui ont des familles.

Il y a eu erreur et erreur grave. Mais en dépit de tout, le service de police de Sherbrooke demeure efficace et apprécié de l'ensemble de la population.

Jean Vigneault

Propos insolents et insolites

Comment appelle-t-on le refus têtue et répété du français? La manie-toba.

— 0 —

En refusant de démissionner Pierre Trudeau nuit à ses chances de remporter le prix Nobel de la paix: il met tout le monde en furie.

— 0 —

Il y a trop de joueurs étrangers avec les Expos de Montréal.

La grève des techniciens de Télé-Métropole n'a rien donné: l'émission Michel Jasmin est toujours en ondes.

— 0 —

Bien des gens sont d'accord avec le travail partagé. C'est la paye partagée qui est difficile à accepter.

— 0 —

Le Comité international olympique.

Oeil-de-lynx

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens approuvent la nomination de Jeanne Sauvé, à dix contre un

Quelque trois semaines après la nomination du nouveau Gouverneur général du Canada, presque la moitié des Canadiens savaient qu'il s'agissait de Mme Jeanne Sauvé. La plupart d'entre eux approuvaient d'ailleurs cette nomination. En réponse à la question suivante: "Pouvez-vous nommer le nouveau Gouverneur général du Canada? 48 p. cent ont dit "Mme Jeanne Sauvé", 4 p. cent ont donné un autre nom et 48 p. cent ont indiqué qu'ils ne savaient pas.

Quand on a demandé aux répondants d'exprimer leur opinion sur cette nomination, la moitié ont dit qu'ils l'approuvaient, 5 p. cent qu'ils étaient contre et 46 p. cent ont répondu qu'ils n'étaient pas suffisamment informés pour émettre une opinion. Parmi ceux qui savaient que Mme Sauvé avait accédé au poste de Gouverneur général, presque les trois-quarts (73 p. cent, contre 6 p. cent seulement) ont déclaré qu'ils approuvaient cette nomination.

	Au courant de la nomination		
	Canada	Oui	Non
Approuvent	50%	73%	28%
Désapprouvent	5%	6%	3%
Ne savent pas	46%	21%	69%

A peu près les trois-quarts de ceux qui sont d'accord avec la nomination de Mme Sauvé affirment qu'elle est efficace, expérimentée et intelligente. A peu près un sur trois d'entre eux a remarqué que cette nomination consistait en un important précédent pour les femmes; seulement une personne sur vingt-cinq a motivé son approbation par le fait que Mme Sauvé est francophone.

Les quelques répondants qui sont contre la nomination de Mme Sauvé doutent de son efficacité et se plaignent de ses racines francophones.

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1052 entrevues réalisées auprès de Canadiens d'âge adulte au début du mois de janvier. La marge d'erreur est de quatre p. cent.



L'OPINION DES LECTEURS

Qui ou quoi faut-il adapter? Le service ou l'utilisateur?

Monsieur Bernard Tanguay
Président du C.A. de la CMTS

Une des raisons que vous invoquez pour justifier votre refus de laisser les chauffeurs aider certains usagers à mettre leur manteau quand personne d'autre ne peut le faire est que cette situation entraîne des retards considérables dans le service. Je souhaiterais avoir plus de précision à cet égard.

Ainsi, êtes-vous en mesure de me dire combien d'usagers sont concernés par la mesure que vous avez adoptée? Quand vous parlez de retards considérables, cela signifie combien de plaintes par semaine liées expressément à ce motif et combien de minutes de retard en moyenne dans chaque cas?

Vous admettez que le fait d'aider un usager à mettre son manteau n'est pas la seule cause possible de retard. La liste suivante de faits entraînant un ralentissement plus ou moins important du service, quels sont à votre avis ceux qui pourraient être corrigés avant de songer à pénaliser quelques usagers dont l'autonomie, elle, ne peut vraisemblablement pas s'améliorer:

1. Retards dus au manque de véhicules en service aux heures de pointe;
2. Retards dus au fait que plusieurs autobus sont souvent en réparation en même temps;
3. Retards dus à des horaires surchargés ou à des appels mal répartis;
4. Retards dus à l'oubli d'inscrire certains appels sur les horaires des chauffeurs;
5. Retards dus au fait que vous

transportez sur vos horaires "réguliers" des clients d'institutions faisant l'objet de contrats de service;

6. Retards dus au fait que des chauffeurs ferment leur radio pour ne pas entendre les appels qui leur sont adressés;
7. Retards dus au manque de collaboration de certaines institutions pour s'assurer que leurs pensionnaires seront à l'entrée à l'heure fixée;
8. Retards dus à l'impossibilité pour les usagers de communiquer avec le répartiteur pour l'informer de modifications à ses réservations lorsque la seule ligne téléphonique disponible est toujours occupée;
9. Retards dus à des ralentissements de la circulation à certaines heures ou à certains endroits (ex.: soirs de spectacle au centre culturel);
10. Retards dus au civisme de certains chauffeurs qui s'assurent que leurs clients sont bien rentrés chez eux avant de repartir, qui les aident à ouvrir des portes trop lourdes ou à porter un paquet encombrant, qui ralentissent dans certaines rues en mauvais état;
11. Retards dus aux nouvelles attaches, plus longues à installer;
12. Retards dus à la pluie, à la neige, aux bris mécaniques, aux distractions, aux changements de dernière heure...

Est-ce que vous croyez, en dernier lieu, que c'est l'usager qu'il convient "d'adapter" plutôt que la façon d'offrir le service?

Henriette Germain

La Ligue des droits et libertés en difficulté

Depuis plusieurs années, de nombreuses personnes en Estrie ont eu recours aux services gratuits de soutien et d'information de la Ligue des droits et libertés. Plusieurs ont aussi participé aux diverses activités de la Ligue, que ce soit en s'impliquant dans divers dossiers, ou en assistant à des sessions d'information. Nous pourrions donner des centaines d'exemples ou des droits reconnus n'ont pas été respectés. Très peu de personnes sont à l'abri d'une telle situation.

Malheureusement, avec les conséquences de la crise économique et l'ombre qui plane autour du virage technologique, la menace s'accroît et la Ligue des droits et libertés fait face à des demandes de plus en plus nombreuses. Etant un organisme communautaire non-partisan et non gouvernemental, la Ligue prend sa force dans l'appui de l'opinion publique, le développement de solidarité, le nombre de ses membres et leur participation. Aussi, la Ligue des droits et libertés s'adresse aujourd'hui à la population afin de motiver le plus grand nombre de personnes possible à devenir membres afin de fournir leur appui à cet organisme qui, au Québec, travaille depuis 1963 à la promotion des droits et libertés individuels et collectifs.

La Ligue a besoin de votre appui car, à l'heure actuelle, la possibilité de poursuivre son travail est sérieusement mise en cause par une crise financière principalement due à deux événements:

— la Ligue des droits et libertés, ayant refusé d'expulser un de ses principaux comités (l'Office des droits des détenus), Centraide Montréal a coupé la subvention qu'il accordait habituellement à la Ligue des droits et libertés;

— de plus, le Ministère du revenu fédéral a suspendu notre enregistrement en tant qu'œuvre de charité. Sans ce numéro d'enregistrement, il nous est impossible d'émettre des reçus pour fins d'impôt aux fondations, organismes ou particuliers qui pourraient nous faire des dons, d'autant plus que cela laisse entendre que de travailler à la défense des droits et libertés n'est plus un acte charitable et humanitaire...

Aussi, l'heure est grave et nous avons besoin du soutien de toute la population. La Ligue des droits et libertés, anciennement appelée la Ligue des droits de l'homme, est présente depuis 20 ans et est un élément essentiel pour protéger nos acquis. Il ne faudrait pas qu'en 1984, cette présence soit amputée.

Ligue des droits et libertés
Section Estrie

La place de la philosophie

Monsieur Jean Vigneault
Rédacteur en chef
La Tribune

Au nom de tous les étudiants du Département de philosophie de l'Université de Sherbrooke, j'aimerais vous remercier pour votre éditorial du 9 février dernier intitulé "L'Université ne sera-t-elle qu'un grand laboratoire?" Dans le contexte universitaire actuel (un contexte de compressions budgétaires draconiennes) nous avons besoin d'appuis de ce genre.

Même si le vent des années 80 semble souffler du côté du "virage technologique" nous devons reconnaître, bien naïvement, que la société qui est à la veille de "prendre ce virage" est composée d'hommes et de femmes qui vivent dans un monde et qui, plus que jamais, s'interrogent sur le rapport qu'ils entretiennent avec eux-mêmes, avec les autres et avec ce monde.

En ce sens, la place des sciences

humaines et plus particulièrement de la philosophie en milieu universitaire n'a pas à être davantage justifiée: les problèmes "humains" vécus par l'homme d'aujourd'hui se font de plus en plus complexes et de plus en plus nombreux. Ces problèmes doivent être analysés; leur solution doit être élaborée.

L'essentiel d'une telle réflexion ne saurait s'inscrire dans un autre cadre: l'expérience nous le prouve largement.

Merci Monsieur Vigneault pour votre franc jugement: vous avez convaincu nos lecteurs au fait que notre région a besoin de penseurs c'est-à-dire que l'existence du Département de philosophie de notre université ne saurait en aucune façon être remise en question.

Frédéric Brochu
Président
Association des étudiants
de philosophie de
l'Université de Sherbrooke

Redresser le Québec

Je proteste contre la loi 40 du ministre Laurin. L'éducation, mes amis, c'est l'affaire de tout le monde. Pour avoir une société équilibrée, soit catholique chrétienne, confessionnelle, fondée sur le roc, il faut de solides principes de foi, d'intelligence, une sagesse éclairée pour discerner le bien du mal. Nous demandons le retrait de la loi 40. Vous voyez notre société se détruire, démolir les bons principes de nos écoles d'autrefois. C'est déplorable.

Il faut réagir pour défendre l'héritage que nous avons acquis de nos parents: notre culture et nos valeurs spirituelles, il faut les respecter et non pas les trahir en acceptant les lois de fou de 1984. A mon avis, il faut redresser la province de Québec.

Félicitations à tous ceux qui ont eu le courage de témoigner de leur foi vécue sincèrement, engagée. Vivre l'esprit de sacrifices et de prières, c'est ça qui manque au monde d'aujourd'hui. Ce régime démocratique est une condition de vie pas acceptable. Il n'y a pas de justice, ni d'amour. C'est division, corruption, délinquance, toutes les vertus sont en train de se démolir. Au moins, il nous faut garder l'espérance.

Travailler ensemble à remettre de l'ordre dans tous les milieux, ça demande du courage. Merci beaucoup à ceux qui se sont dévoués pour le bien de nos écoles. Les pétitions ne sont pas suffisantes, il faut lancer le défi. Vierge Marie de l'Espérance et de l'amour, merci à l'avance.

Annette Létourneau

L'homme et la pornographie

La femme se sert de la pornographie pour avilir l'homme. Elle joue dans des films où elle se laisse brutaliser par lui avec l'intention de le faire passer pour une créature immonde, qui, pour atteindre la jouissance sexuelle, doit user de violence. Pour lui fabriquer de toutes pièces une image d'obsédé qui se plaît à violer et à torturer. Pour l'exhiber comme un sombre satyre, véritable machine sexuelle, qui ne croit qu'en l'amour physique. Pour le dépeindre comme un être superficiel à qui il suffit pour être excité et désirer faire l'amour, de voir une jolie femme déambuler dans la rue. Pour l'immortaliser comme un monstre dépourvu de sentiments humains véritables et incapable de la moindre tendresse.

L'homme ne force nullement les femmes à jouer dans ces films comme elles semblent vouloir le faire croire. Elles le font parce que cela leur plaît, pour de l'argent, et, pour pouvoir se servir de la fausse image de l'homme qu'elles ont réussi à créer, pour le culpabiliser, espérant ainsi prendre possession des emplois les mieux rémunérés, tout en coupant aux responsabilités sociales inhérentes aux dits emplois.

J'ai écrit ce texte en me regardant le nombril, comme, me semble-t-il, les femmes écrivent les leurs (sur la pornographie en tout cas). Il est facile de torturer les

faits pour leur donner une apparence de logique qui viendra renforcer notre point de vue, mais, il est autrement difficile d'essayer de regarder les faits objectivement et en toute impartialité avant de formuler notre opinion: de juger les faits en tant qu'être humain responsable, engagé dans le difficile combat de la vie et fier de lutter contre une injustice, et non pas comme une femme ou un homme soucieux uniquement de ses intérêts personnels.

Michel Desmarais
St-Cyrille de Wendover

PASSE LE MOT

A titre indicatif, voici une liste du nom des habitants de différentes villes et municipalités de la région de l'Estrie. Asbestos: Asbestrien, Asbestrienne; Ascot-Corner: Ascot-Cornérien, Ascot-Cornérienne; Barnston: Barnstonnais, Barnstonnaise; Beebe-Plain: Beebe-Plainien, Beebe-Plainienne; Bishopton: Bishoptonnais, Bishoptonnaise; Black-Lake: Black-Lakien, Black-Lakienne; Cookshire: Cookshirois, Cookshiroise.
Comité intermédiaires de l'Estrie
(en collaboration avec l'Office de la langue française)

L'OPINION DES LECTEURS

Cher "payeur de taxes" anonyme

Re: La lettre publiée dans la rubrique "Opinion des lecteurs" de La Tribune du 13 février 84 sous le titre "Les bourgeois du Bois Beckett".

J'aimerais d'abord vous faire savoir que je suis parfaitement d'accord avec vous quand vous dites que nous sommes "mal informés" en ce qui concerne le projet de construire un boulevard au sud du Bois Beckett. En effet, si j'avais su que "des sommes d'argent considérables" étaient prévues pour construire une route

dans un des seuls sanctuaires écologiques encore existant à Sherbrooke, j'aurais refusé de payer mes taxes. Je suis un "bourgeois" du quartier Centre de la ville, mais je profite tout de même des avantages que m'offre ce petit coin de verdure. (Tout le monde n'a pas les moyens de payer des taxes et d'avoir la possibilité de se payer des fins de semaines à la campagne, mon cher monsieur).

Quant au "développement" du Nord de la ville, je crois que nous n'avons pas la même vision de ce que peut être le développement d'une ville. Je ne suis

Le chant des oiseaux ou le bruit des moteurs?

pas écologiste mais je préfère entendre les petits oiseaux chanter que les moteurs gronder.

Je vous prie de croire que c'est bel et bien le Bois Beckett que je

cherche à protéger et non ma "quiétude de bourgeois". Par ailleurs, je crois que vous poussez un peu fort l'association que vous faites entre écologiste et bourgeoisie. Vous

avez finalement bien fait de rester anonyme. Quant à vous, si vous voulez soigner votre névrose obsessionnelle des boulevards, je vous conseille d'aller passer une semaine avec vos

enfants si vous en avez, sur le boulevard Métropolitain à Montréal. Vous m'en direz des nouvelles. Un autre payeur de taxes bourgeois René Fabi

Le faux visage du Parti québécois

Le ministre Laurin présente à la population du Québec un projet de loi éducatif identique à celui du projet Savary du gouvernement socialo-communiste français. Fait inouï, l'ancien premier ministre Raymond Barre supplie les parents catholiques de refuser le projet Savary. Plusieurs se laissent endormir quand le Ministre Laurin avec sa loi 40, dit vouloir donner plus de pouvoir aux parents en les inscrivant dans un Conseil d'école qu'il pourra évidemment contrôler à volonté. En effet, ce que M. Laurin a dans la tête, c'est l'école unique neutre et "commune" (comme ce dernier mot ressemble à "communiste" et nous fait penser aux terres communales dans certains pays.

Pour ce qui est du pluralisme, il ne fait aucun doute que les pluralistes paient des taxes scolaires comme les parents catholiques. Donc, que les commissions scolaires catholiques dont les membres sont élus par suffrage universel aient des écoles à caractère confessionnel et les pluralistes aient leurs écoles pluralistes. Evidemment, ça devient problématique surtout lorsqu'on préfère s'attacher à la langue plutôt que la religion.

Quant au gouvernement lui-même, il faut que son option soit transparente et qu'il soit juste envers les parents catholiques qui demandent l'école confessionnelle, surtout lorsqu'ils sont majoritaires au Québec et que des statuts juridiques leur accordent ce droit fondamental. Ce gouvernement ne parle que de droits et libertés... C'est justement cela que tente de nous enlever, avec une finesse et des discours bien orchestrés, le Gouvernement Lévesque-Laurin avec sa loi 40.

En terminant, je me permets de vous parler du parti en cause. Si l'on considérait vraiment la majorité des parents catholiques au Québec, le faux visage du Parti québécois que l'on appelle social-démocrate, tomberait à nu... Le peuple saurait une fois pour toute que ce parti est loin d'être démocrate comme il le laisse voir.

Lionel Verrette, Propagandiste du Cercle des Apôtres Canadiens

LE REER PORTEFEUILLE

LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples) **11 1/4 %** POUR 5 ANS

ET 6 FAÇONS DE FAIRE ENCORE MIEUX!

1. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples)
2. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels composés)
3. LE REER COMPTE D'ÉPARGNE
4. LE FONDS D'OBLIGATIONS ET DE DÉBENTURES
5. LE FONDS HYPOTHÉCAIRE
6. LE FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES
7. LE FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

1234567 FAÇONS DE PROGRESSER AVEC 1 REER. BUDGET 1984

Consultez dès aujourd'hui notre brochure "REER-Modifications proposées".

Trust Royal Ce qui compte, c'est de progresser.

Edifice Trust Royal 25 nord, rue Wellington Sherbrooke, (819) 569-9371

OUVERT, samedi 25 février de 9h.00 à 5h.00

EN GRANDE PREMIERE: NOUVEAUX APPAREILS PANASONIC

Venez découvrir les derniers-nés Panasonic

PV-1323-K **ORTHOVIEW Hi VHS** Magnétoscope à cassette de 8 heures avec changement sur le devant et télécommande avec fil. **A partir de 629⁰⁰**

PC-1403 **Télécouleur** portatif 14 po. avec système "couleur pilote" et lampe écran "Quintrix 11". **A partir de 398⁰⁰**

RADIO AM-FM STÉRÉO à cassettes **A partir de 129⁵⁰**

Audet & Delisio Enr. 144 sud, rue Wellington, Sherbrooke — 562-2198 Atelier de service sur toutes marques

Audiotel

PROFITEZ DE CETTE OFFRE INCROYABLE DE 12 MOIS SANS INTÉRÊT SUR TOUS LES APPAREILS PORTANT UNE ÉTIQUETTE ROUGE. Leger acompte de 20% REQUIS

12 mois sans intérêt applicable sur tous les appareils, portant une étiquette rouge d'une valeur de \$400 et plus. Toute vente sujette à acceptation par le département de crédit.

<p>marantz</p> <p>RECEPTEUR AM / FM STEREO SR-225</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie de puissance de 25 watts RMS par canal à 8 ohms de 20-20,000 Hz <p>TABLE TOURNANTE A ENTRAÎNEMENT PAR COURROIE MODELE TT-1060</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour et arrêt automatique • Cartouche magnétique OSAWA incluse <p>HAUT-PARLEURS A 2 VOIES AVANTI MODELE M-850</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un 8" pour les basses, un 2 1/2" pour les hautes fréquences • Puissance de 45 watts RMS chacun • Dimensions: 12" (L) x 22" (H) x 8" (P) <p>PRIX COMPTANT \$397.00 TAXE 35.73 TOTAL 432.73 ACOMPTÉ 92.73 BALANCE \$340.00</p> <p>12 VERSEMENTS DE \$2833</p>	<p>KENWOOD</p> <p>RECEPTEUR AM / FM STEREO KR-910</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie de puissance de 30 watts RMS par canal à 8 ohms de 20-20,000 Hz <p>TABLE TOURNANTE A ENTRAÎNEMENT PAR COURROIE MODELE KD-21R</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour et arrêt automatique • Cartouche magnétique Kenwood incluse <p>HAUT-PARLEURS A 2 VOIES AVANTI MODELE M-850</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un 8" pour les basses, un 2 1/2" pour les hautes fréquences • Puissance de 45 watts RMS chacun • Dimensions: 12" (L) x 22" (H) x 8" (P) <p>PRIX COMPTANT \$497.00 TAXE 44.73 TOTAL 541.73 ACOMPTÉ 109.73 BALANCE \$432.00</p> <p>12 VERSEMENTS DE \$3600</p>	<p>Sansui</p> <p>RECEPTEUR AM / FM STEREO MODELE Z-3000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie de puissance de 55 watts RMS par canal à 8 ohms de 20-20,000Hz • 16 stations préréglables à mémoire électronique <p>TABLE TOURNANTE A ENTRAÎNEMENT DIRECT MODELE PD-10s</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour et arrêt automatique • Cartouche Sansui incluse <p>HAUT-PARLEURS A 3 VOIES ACCU-TECH MODELE AC-50</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un 12" en polypropylène pour les basses, un 5" pour les mediums, un 2 1/2" pour les hautes fréquences • Puissance de 60 watts RMS chacun • Dimensions: 15 1/4" (L) x 24 1/4" (H) x 21 1/4" (P) <p>PRIX COURANT \$847.00 TAXE 76.23 TOTAL 923.23 ACOMPTÉ 185.23 BALANCE \$738.00</p> <p>12 VERSEMENTS DE \$6150</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MICRO COSME INFORMATIQUE

206 Wellington nord, Sherbrooke 564-0588

Le plus grand choix de volumes et de logiciels en ville

Volumes:

- micro-informatique
- programmation
- bureautique
- gestion de PME en français et anglais

Logiciels:

- tableaux de calcul (spread sheet)
- traitement de texte français
- banque de données
- utilitaires (Power, Pro-Line)
- jeux (Vic-20, C-64, Appel 11+, Apple 11e)

Passez nous voir. Vous trouverez ce que vous cherchez.

A LE PLAISIR DE PLANIFIER LE PRINTEMPS EN HIVER

CATALOGUE DE JARDINAGE

SEMENCES: W.H. PERRON & Thompson & Morgan

BULBES DE BÉGONIA (11 variétés)

LE JARDINIER AMATEUR

2213 King ouest, Sherbrooke J1J 2G2

(Centre commercial King) Tél.: 569-0377

Propriétaire: Diane Gagné

TEAC NOUVEAU MODELE

MAGNETOCASSETTE STEREO MODELE V-300

• Réponse de fréquence de 20-20kHz

• Puissance: 74 gr

PRIX AUDIOTEL **\$217**

FAITES L'EXPÉRIENCE SENNHEISER

Modele HD-414

• Réponse de fréquence de 20-20kHz

• Puissance: 74 gr

PRIX AUDIOTEL **\$67**

MAGNASONIC TELEVISION COULEUR 14 po. Modele MCT-1402

• 100% transistorisée

• entrée de câble directe

• lampe-écran Blinck matrix

• départ-rapide

PRIX AUDIOTEL **\$329**

MAGNASONIC RADIO PORTATIF AM / FM CASSETTE STÉRÉO Modele SC-115

• Microphone condensateur intégré

• Arrêt de la cassette automatique

PRIX AUDIOTEL **\$79**

SUPER EGALISATEUR AMX

10 BANDES AVEC VU METRE LED MODELE AGL-100

- Distorsion harmonique 0.02%
- Hum et bruit 90db
- Contrôle de volume
- Distorsion intermodulation 0.02%

PRIX AUDIOTEL **\$147**

FUJI CASSETTES VIDEO

L-750 VHS

T-120 VHS

L-750 BETA

PRIX AUDIOTEL **\$1499** ch.

25 OUEST, RUE KING, Tél. 566-0856, Sherbrooke

Face au terminus d'autobus

Au cours du dernier trimestre 1983 Hausse de 9.7 p.c. des ventes de la SAQ

QUEBEC (PC) — Les ventes de la Société des alcools du Québec, pour les 12 dernières semaines de 1983, se sont élevées à \$283.6 millions, une augmentation de 9.7 p.c. comparativement aux \$258.6 millions de la période correspondante de l'exercice précédent.

Ces ventes représentent plus du tiers des ventes prévues au budget de 1983-84, révèle un rapport intérimaire de la SAQ rendu public hier.

Les ventes des succursales - \$247 millions - constituent 87 p.c. des ventes totales et les ventes des distributeurs autorisés - \$36.5 millions - représentent une augmentation de 5.5 p.c. par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

Les marchandises vendues coûtaient \$121.2 millions ce qui a laissé un bénéfice brut de \$162.4 millions.

Les frais d'exploitation se sont élevés à \$35.5 millions laissant un bénéfice avant intérêts de \$126.9 millions.

Les intérêts et les amortissements se sont chiffrés à \$1.985 million de sorte que le bénéfice net pour 12 semaines d'opération a atteint \$124.9 millions.

Le PDG de la SAQ Jean-Guy Lord prévoit donc que la société sera en mesure de remettre à la fin de l'exercice financier les \$325 millions prévus en dividendes pour 1983-84.

Les Français n'investissent pas au Québec à cause de la langue parlée

- Raymond Garneau

MONTREAL (PC) — Les grandes entreprises françaises n'investissent pas nécessairement au Québec parce qu'on y parle français, estime l'ex-ministre des Finances dans le cabinet Bourassa, M. Raymond Garneau.



Raymond Garneau

Selon le président de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, la croyance voulant que les liens de langue et de culture amènent des industries françaises à s'établir au Québec ne se vérifie que dans le cas des petites compagnies.

Dans une interview suivant une brève allocution devant la Chambre de commerce française au Canada,

M. Garneau a déclaré que les grandes sociétés françaises ne considèrent pas nécessairement le Québec comme plaque tournante pour l'Amérique du Nord.

A cet égard, le coprésident d'un comité France-Canada d'hommes d'affaires a cité en exemple le cas de l'aluminerie française Pechiney, qui s'est établie aux Etats-Unis bien avant de décider de construire une usine d'un milliard à Bécancour.

Ce sont les faibles taux d'électricité qui ont attiré les Français et non pas la langue parlée par les Québécois, a-t-il noté aux reporters à sa sortie de la salle de réception.

Les hommes d'affaires sont partout pareils. L'argent n'a pas d'odeur. Qu'ils soient Français, Anglais ou Japonais, quand ils examinent les possibilités du marché, ils n'ont qu'une idée en tête: faire des profits.

Aucune grande compagnie n'acceptera d'investir massivement pour développer le seul

marché du Québec." De la même façon, a-t-il rappelé, les hommes d'affaires canadiens n'investiront pas en France pour une raison de langue, mais

parce qu'ils pourront faire des profits. M. Garneau participait à une rencontre du comité des gens d'affaires canadiens et français. Le président

du comité, M. Jean Pigneur, était absent parce qu'il a été retenu dans son pays par la grève des camionneurs (il n'a pu se rendre à l'aéroport à temps).

Les échanges commerciaux entre le Canada et la France comptent pour moins d'un pour cent de la balance commerciale des deux pays.

Voiture expérimentale à 4 quatre roues directrices pour se garer facilement

TOKYO (AP) — La société Toyo Kogyo, constructeur des automobiles Mazda, a conçu une voiture expérimentale munie d'un système de quatre roues directrices, qui lui permet de se déplacer latéralement pour se garer plus facilement.

La voiture, qu'un porte-parole de la société, a dit être "une voiture familiale idéale des années 1990", sera présentée aux Etats-Unis ce mois-ci.

Selon le porte-parole, le système à quatre roues directrices, contrôlé par ordinateur, rend non seulement les manoeuvres de stationnement et les virages plus aisés, mais augmente aussi la stabilité à grande vitesse.

Les roues arrière tournent dans une direction opposée à celle des roues motrices avant à l'arrêt ou à une vitesse inférieure à 40kmh. Les roues arrière et avant pivotent dans la même direction, selon un angle ai-

un système anti-dérive.

Selon le porte-parole, la voiture expérimentale doit encore subir des essais avant d'être mise sur le marché et la société n'a pas, pour l'instant, l'intention d'entreprendre une production en série.

gue pour se garer latéralement, ou selon des angles variables à des vitesses supérieures à 40kmh lorsqu'il s'agit de changer de files sur autoroute.

L'ordinateur de bord peut aussi déverrouiller et régler automatiquement les sièges, le volant et le rétroviseur. En outre, un système électronique projette la vitesse, la direction et les signaux des clignotants d'avertissement sur le pare-brise, de sorte que le conducteur n'a pas à quitter la route des yeux.

La carrosserie est faite en plastique renforcé de fibre de carbone. Le moteur est un nouveau modèle à 16 soupapes, de 1.3 litre, et le freinage comporte

Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT.

Les REÉR du Sherbrooke Trust

11^{1/2}% (5 ans) **11%** (3 ans) **9^{1/2}%** (1 an)

Épargne-retraite

• Dépôts garantis • Intérêt annuel • Minimum 500 \$ • Taux sujets à confirmation

Demandez une ANALYSE GRATUITE de votre REÉR à un conseiller du Sherbrooke Trust.

Vous avez déjà un REÉR dans une autre institution mais vous recherchez un rendement supérieur? Un de nos conseillers financiers se chargera de le transférer sans frais au Sherbrooke Trust.

HEURES D'OUVREMENT SPÉCIALES
du 23 au 29 février • De lundi à vendredi: 9 heures à 19 heures.
Samedi: 9 heures à 17 heures • DATE LIMITE: 29 février.

• Taux d'intérêt élevés • Conseillers financiers
• Aucuns frais d'administration • Sécurité du capital et des intérêts
• Fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques • REÉR autogérés
• Aucuns frais de transfert

Les REÉR du Sherbrooke Trust...
un gage de rendement
et de sécurité

Téléphonez-nous

Sherbrooke
75 Wellington Nord (819) 563-4011
Place Belvédère (819) 563-3447
Carrefour de l'Estrie (819) 563-3331

SHERBROOKE TRUST

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Offre publique d'achat partielle de Gulf Oil: 877,5 millions \$

NEW YORK (AFP) — Un groupe d'investisseurs, comprenant notamment la société Mesa Petroleum Co., a annoncé, mercredi, son intention de lancer prochainement une offre publique d'achat partielle, d'un montant de \$877,5 millions, sur Gulf Oil Corp, cinquième société pétrolière des Etats-Unis.

Ce groupe d'investisseurs, qui détient déjà 21.7 millions d'actions de Gulf Oil Corp, se propose d'acquérir 13.5 millions d'actions supplémentaires, au prix de \$65 l'unité.

Le nombre d'actions de Gulf Oil Corp, en circulation, s'élève actuellement à 165 millions.

En cas de succès de l'OPA projetée, le groupe detiendra 21.3 p.c. du capital de Gulf Oil Corp, ce qui, précise-t-il, devrait lui donner une bonne chance de faire élire un nouveau conseil d'administration à la tête de Gulf Oil Corp, lors de la prochaine assemblée annuelle prévue en mai.

Au siège de cette société, on se refuse pour l'instant à tout commentaire sur l'annonce de cette OPA qui, par ailleurs, a entraîné une suspension de la cota-

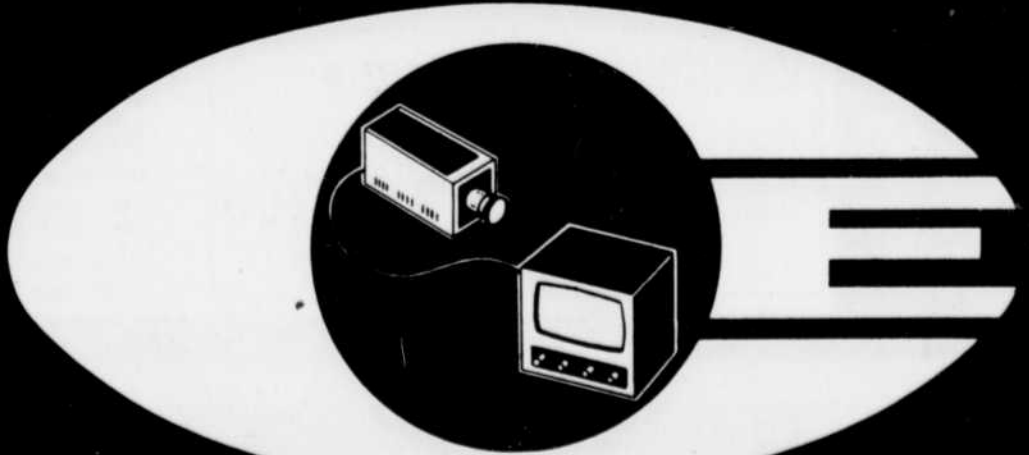
tion de ses titres à Wall Street.

L'action de la société avait clôturé mardi à \$52.625.

Le groupe d'investisseurs qui s'efforce de prendre le contrôle de Gulf Oil Corp, est animé par M. Boone Pickens, président de la petite société Mesa Petroleum Co., dont le chiffre d'affaires annuel atteint moins de 400 millions de dollars, contre près de 30 milliards de dollars pour Gulf Oil Corp.

Il comprend des intérêts américains et canadiens.

SURVEILLANCE électronique



918, KING OUEST,
SHERBROOKE
569-9908

NOMINATION



Mme Camille Ringuette et M. Michel Mailhot, copropriétaires de La Maison de l'Auto RC Inc. ont le plaisir d'annoncer la nomination de M. Rejean Tessier, au poste de directeur général de l'entreprise.

M. Tessier saura faire profiter sa clientèle de ses dix-sept années d'expérience dans le domaine automobile.

MAISON DE L'AUTO RC INC.
4364, boul. Bourque,
Rock Forest,
564-0777

101663

ComputerLand
magasins d'ordinateurs

EMPORTEZ UN ORDINATEUR COMPAQ^{MD} ET VOUS RECEVREZ UNE IMPRIMANTE GRATUITE!

Marchand autorisé

Disponible exclusivement chez ComputerLand

Emportez avec vous un Ordinateur COMPAQ^{MD} Portatif, avec soit un Lotus 1-2-3 ou un programme de Traitement de Texte (Secrétaire Personnel^{MD}, Volkswriter^{MD}, MultiMate^{MD}), ainsi qu'un ensemble d'accessoires de base avant le 9 mars 1984 et vous recevrez une imprimante Epson MX-100 GRATUITE! (Valeur \$1,295.00).

Quelques caractéristiques de COMPAQ Portatif:

- Portatif - 28 livres seulement
- 12.7 kilos
- Compatible avec logiciels IBM.
- 256 K mémoire - extensible
- Écran 9" haute résolution monochrome vert.
- Graphiques

Imprimante Epson MX-100

Disponible chez les 25 magasins d'ordinateurs ComputerLand en Ontario et Québec. Vente comptant seulement.

ComputerLand
magasins d'ordinateurs

MONTREAL-CENTRE VILLE 2075 rue University (514) 845-0131	MONTREAL-WESTMOUNT 4140 Ste-Catherine Ouest (514) 933-4208	QUEBEC-CENTRE VILLE 888 rue St-Jean (418) 524-5265	QUEBEC-STE-FOY 2600 Blvd. Laurier (418) 659-6540	SHERBROOKE 2524 rue King Ouest (819) 564-1534
----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Plus de 600 magasins à travers le monde. 101227

Faites connaissance avec l'avenir.

2% D'INTÉRÊT DE PLUS QUE LE TAUX DU MARCHÉ

Pour la première année

Offre spéciale limitée

Jusqu'au 29 février 1984

R.E.E.R.
Régime Enregistré d'Épargne Retraite

Dépôt à terme garanti

C'est un placement sûr et profitable.

Terme choisi	Taux du marché	Prime d'intérêts pour la 1ère année	Votre taux la 1ère année	Votre taux les années suivantes
5 ans	11 1/4%	+ 2%	13 1/4%	11 1/4%
3 ans	10 3/4%	+ 1%	11 3/4%	10 3/4%

Dépôt minimum: 1 000.00 \$
Terme fixe non rachetable, intérêts versés annuellement.

Communiquer dès maintenant avec:

Société d'Entraide Économique de Sherbrooke

2727 rue King ouest
Sherbrooke, Qué. J1L 1C2
(819) 566-6212

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec. 100746

Chez

RAYMOND LEMIEUX inc.

26, rue Alexandre,
Sherbrooke

**GRANDE VENTE
ANNUELLE DE
DRAPERIES**



**VENTE
TOILES A FENETRES EXLITE DE LUXE**

- 94.6 cm x 117.8 cm
- 109.8 cm x 177 cm
- 125.1 cm x 177 cm
- 140.3 cm x 177 cm
- 163.2 cm x 147 cm
- 163.2 cm x 177 cm
- 186 cm x 147 cm
- 186 cm x 177 cm
- 198.7 cm x 177 cm

- | | | |
|---------|-------|-------|
| (36x70) | VENTE | 18.86 |
| (42x70) | | 24.26 |
| (48x70) | | 28.76 |
| (54x70) | | 32.36 |
| (63x58) | | 44.96 |
| (63x70) | | 50.36 |
| (72x58) | | 50.36 |
| (72x70) | | 57.56 |
| (77x70) | | 85.46 |

Nous avons plus de
30,000 mètres
de tissus en magasin

PLUS
DE
20 000
de **TISSUS**
à **TENTURES**

Filet de 250 cm de largeur,
polyester à rideaux, acrylique
sans repassage, battiate sans
repassage, brocart, etc.
Tous des tissus de première
qualité.
Valeurs rég. allant jusqu'à \$7.95

En vente à **2.98**
mètre

10%
de rabais
SUR TOUS LES
TISSUS
SUR
COMMANDE

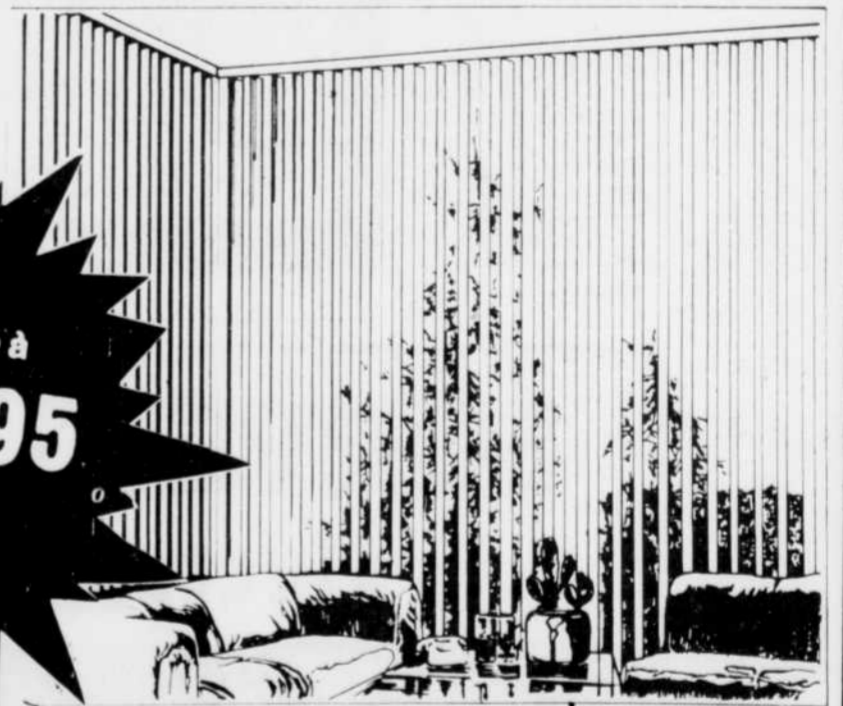
25% DE RABAIS
SUR TOUS NOS
NOUVEAUX
TISSUS EN
MAGASIN.

25% DE RABAIS
SUR TOUS LES
COUVRE-LITS
EN MAGASIN

TOUTES NOS TOILES
A FENETRES ET
VERTIFLEX DE DRACO
SONT GARANTIS
POUR UNE ANNEE
COMPLETE ET
REPAIRES
A NOTRE ATELIER A
SHERBROOKE

25% de rabais sur toutes les
TAPISSERIES ENCOLLEES ET LAVABLES
en magasin

vertiflex® pour PORTE PATIO



En vente à
\$79.95

Vertiflex tissu opaque

pour portes de patio
76"x84"
Valeur de \$295
EN VENTE

\$139.95

VENTE
25% de rabais
sur tous les verticaux et
stores Bali (petites vénitien-
nes) sur mesures de Draco.
Valence gratuite avec
verticaux sur commande.

**INSTALLATION
GRATUITE**

de vos tentures avec
l'achat de plus de
\$200.00 de tissus.
Valable à Sherbrooke,
Rock Forest,
Fleurimont,

RAYMOND LEMIEUX INC.

26, ALEXANDRE, SHERBROOKE



Le premier ministre Trudeau, sous l'oeil attentif d'un garde du corps, se fraie un passage parmi les journalistes au Parlement, alors que des rumeurs de démission prochaine circulaient sur la colline parlementaire.

Le premier ministre se moque des journalistes qui le harcèlent

Démission de Trudeau: le bon mois mais pas la bonne année

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Mars est "le bon mois" a lancé, hier, le premier ministre Trudeau. En voulant se payer la tête des journalistes qui le harcelaient pour connaître son avenir politique, M. Trudeau a indiqué, en boutade, qu'il dévoilerait ses intentions en mars... 1985.

Hier, toute la journée, comme touchée par un vent de folie, la presse parlementaire à Ottawa spéculait sur l'annonce du départ du premier ministre. Tôt le matin des équipes de reportage télévisé, aiguillonnées par les rumeurs de démission imminente du premier ministre, attendaient M. Trudeau sur le perron de sa résidence.

À la sortie du caucus hebdomadaire de son parti, le premier ministre a cependant ravivé les spéculations en mentionnant le mois de mars comme "le bon mois" pour annoncer son départ.

À un journaliste qui lui rappelait sa promesse de se prononcer "au début de l'année" sur son avenir, M. Trudeau a rétorqué "Oui, mais quelle année? Le mois est bon, mars c'est un bon mois. Mais l'année est mauvaise, c'est l'année prochaine qui est la bonne année", a lancé le premier ministre.

Il n'en fallait pas plus pour que les reporters, qui n'avaient pas évoqué le mois de mars, se demandent si sans le vouloir, le premier ministre n'avait pas indiqué qu'il attendrait le mois prochain pour se prononcer.

Trudeau a lancé: "Vous devez vous sentir ridicules". "Vous êtes naïfs ou ce sont vos patrons qui le sont", a-t-il poursuivi, à l'intention des journalistes qui l'interrogeaient sur son avenir.

La veille, comme une trainée de poudre, la nouvelle qu'un caucus spécial avait lieu mardi soir avait fait le tour de la tribune parlementaire, et quelques limiers avaient cru voir un signe supplémentaire dans un rassemblement peu coutumier des limousines ministérielles devant le Parlement à l'heure du souper.

Le service anglais de Radio-Canada, dans un déploiement de force sans précédent, avait fait éclairer le devant du Parlement pour des prises de vues en soirée. Leur camion destiné à la transmission par ondes courtes pour les événements spéciaux était sur le qui-vive sur la colline parlementaire.

"Avez-vous quelque chose à annoncer avant que le ridicule ne nous tue", a lancé hier un journaliste à M. Trudeau. "Vous allez être tués", a-t-il rétorqué du tac au tac.

À la sortie de la réunion, l'ex-ministre évincé du cabinet par M. Trudeau, M. John Reid, député libéral de Toronto, a soutenu qu'il ne voyait pas l'urgence d'une décision avant la fin mars.

"C'est le maximum si vous faites le calcul pour avoir un congrès au

leadership à la fin juin", a-t-il lancé, précisant que le Parti libéral était actuellement totalement paralysé par l'ambiguïté sur la question du leadership.

De son côté, un proche collaborateur de M. Trudeau a soutenu ne pas croire que le premier ministre annonce très bientôt ses intentions.

"Pas avant quelques semaines, mais c'est une impression personnelle", a-t-il dit.

Dès la semaine prochaine

Lalonde partira en tournée pour "vendre" son budget

par Eric Beauchesne

OTTAWA (PC) — Un haut fonctionnaire du ministère des Finances a fait savoir, mercredi, que M. Marc Lalonde entreprend une tournée dans le but de "vendre" son dernier budget.

C'est ainsi que, lundi et mardi prochains, il rencontrera à Los Angeles les dirigeants de plusieurs entreprises financières importantes.

Si le ministre a choisi Los Angeles comme point de départ, a expliqué M. Paul Fraser, c'est parce que c'est le centre financier le plus important de la Côte Ouest et que ce n'est qu'à deux heures de vol de Vancouver.

Vancouver où, mercredi, M. Lalonde doit prononcer une allocution devant le Board of Trade.

Il se rendra ensuite, mais à des dates non précisées, à Toronto, Montréal et New York.

Politique économique

M. Lalonde a établi cette coutume de "vendre" ainsi le budget après avoir été nommé ministre des Finances, en 1982.

Cette façon d'agir est maintenant considérée comme une stratégie prioritaire du ministère des Finances pour gagner des appuis à sa politique économique.

À Los Angeles, par exemple, le ministre "va discuter de la situation économique au Canada, de certains aspects de son budget et des relations économiques et financières entre le Canada et les États-Unis", a souligné M. Fraser.

Ce qui préoccupe particulièrement les milieux financiers, c'est l'importance du déficit fédéral, évalué à quelque \$31,5 milliards cette année.

Journalistes naïseux

Accueilli par une meute serrée de reporters au caucus libéral, M.

Accusations de patronage contre le gouvernement libéral Feu croisé des conservateurs et des néo-démocrates contre Roberts

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi John Roberts a eu à subir le tir concentré des conservateurs et des néo-démocrates, hier aux Communes. Après une nuit passée à dépouiller la montagne de chiffres du gouvernement, l'Opposition est revenue à la charge, en accusant de favoritisme un gouvernement qui a, selon eux, réservé aux comités libéraux les subventions d'un programme de création d'emplois.

"Nous savons maintenant que des \$184 millions consacrés au Programme spécial de création d'emplois, plus de 80 pour cent des fonds sont allés à des comités libéraux", a lancé, triomphant, le critique conservateur en matière d'emploi, M. James McGrath, donnant le coup d'envoi à une période des questions orageuse en Chambre. "Comment peut-on justifier cette utilisation partisane et honteuse des fonds publics", a-t-il dit.

"Le programme a été annoncé

dans deux budgets, je ne peux prendre au sérieux leur accusation, ils jouent un jeu politique", a soutenu M. Roberts à sa sortie de la Chambre. Si le programme n'a pas été publicisé c'est qu'il "n'était que de \$350 millions". "Ca aurait créé des attentes auxquelles on n'aurait pu faire face", a-t-il dit.

"Ils se sont fait prendre la main dans le bol de biscuits, c'est une fraude, ils ont créé deux types de chômeurs, ceux des comités libéraux qui sont privilégiés et ceux

des comités conservateurs qui n'ont pas accès à ces fonds", a lancé hors des Communes le chef conservateur Brian Mulroney.

Prendre l'ensemble

Tout en évitant de réfuter les chiffres que lui lançait l'Opposition, le ministre Roberts a répété que si on prenait l'ensemble des mesures de création d'emplois subventionnées par Ottawa, les fonds alloués dans les provinces reflétaient le taux de chômage. Quant au programme spécial, critiqué par les conservateurs, il est impossible d'en faire l'étude sur la base de comités, a soutenu M. Roberts.

Mardi, le ministre avait déposé les listes de 50.000 projets subventionnés, mais conservateurs et néo-démocrates eurent tôt fait d'identi-

fier le programme sur lequel ils tiraient à boulets rouges depuis deux semaines.

"Si on regarde l'Ontario, 90 pour cent des fonds sont allés à des comités libéraux", a lancé le leader du NPD en Chambre, M. Ian Deans, blâmant le ministre de n'avoir jamais publicisé ce "Programme d'initiatives spéciales". "Ne sommes-nous pas en droit de croire que l'argent a été alloué sur la base du patronage libéral", a-t-il ajouté.

Plus de 99 pour cent des subventions accordées à Terre-Neuve sous le couvert d'Emploi Canada sont tombées dans des comités libéraux, a souligné le critique financier conservateur John Crosbie. "Vous êtes une honte pour cette Chambre", a renchéri le Terre-Neuvien après qu'un de ses collègues eut réclamé la démission de M. Roberts.

Remotorisation des DC-8: contrat de 4 millions \$ pour Air Canada

MONTREAL (PC) — Air Canada a obtenu le contrat de la remotorisation de vieux DC-8 de la compagnie Cammacorp, de Californie, un travail d'une valeur d'au moins \$4 millions qui sera réalisé au cours des trois prochaines années. Cammacorp gère à l'échelle mondiale un programme visant à doter les DC-8-60 de réacteurs CFM 56-2 plus silencieux et plus économes en carburant.

Ce contrat créera 81.000 heures aux ateliers de maintenance de Dorval; c'est l'équivalent de 64 emplois qui seront comblés par le rappel de travailleurs précédemment mis à pied.

mes entreront en vigueur en 1986 et 1985 respectivement.

Contrat permanent?

"Ce contrat confirme la prééminence d'Air Canada dans le domaine de la technologie aéronautique de pointe", a déclaré mercredi M. Lyle Raverty, premier vice-président - Opérations techniques. "Les travaux de maintenance et d'ingénierie exécutés sur nos propres appareils nous ont conféré la compétence technique voulue pour attirer des clients dans ce domaine international des plus concurrentiels."

Air Canada a en effet remotorisé elle-même ses avions-cargos DC-8-63. Elle est l'un des rares transporteurs du monde à pouvoir se charger d'une entreprise de ce genre, en raison d'une part de l'ampleur du projet et, d'autre part de la compétence technique nécessaire.

Le français au Manitoba: une solution à l'impasse dans les 48 heures?

WINNIPEG (PC) — Le leader du gouvernement néo-démocrate à l'Assemblée législative a exprimé l'espoir, mercredi, de pouvoir trouver "d'ici 48 heures" une solution à l'impasse causée par le projet d'enclâsser dans la constitution canadienne les droits du français au Manitoba.

Sortant de la réunion des parlementaires de son parti, M. Andy Anstett a cependant refusé de faire le moindre commentaire sur le sujet.

Les choix qui s'offrent au gouvernement ne sont pas nombreux. Il peut modifier ou retirer tout simplement son projet de loi, remplacer le président de la Chambre ou déclencher une élection générale.

En attendant, la sonnerie continue à se faire entendre dans les bâtiments du Parlement manitobain, convoquant les députés au vote. Mais les conservateurs refusent toujours, comme ils le font depuis une semaine, de se présenter en Chambre.

Election

À un moment où les sondages font voir une opposition imposante au gouvernement, il est bien évident qu'il ne tient pas à déclencher une élection générale sur la question linguistique.

Le premier ministre Howard Pawley a répété que son mandat ne se terminait pas avant deux ans et qu'il entendait bien tenir le coup jusqu'au bout. À ce moment-là, a-t-il prédit, les Manitobains vont réaliser qu'ils n'avaient rien à craindre du projet de loi sur le français et ils vont juger le gouvernement sur d'autres questions.

Droits imprescriptibles

- Herbert Marx

QUEBEC (PC) — Les droits linguistiques des Franco-Manitobains sont imprescriptibles, a affirmé hier au cours d'une interview le député libéral de D'Arcy-McGee Herbert Marx.

"Ce qui veut dire que même si l'y a eu un délai durant lequel on n'a pas respecté les droits des Franco-Manitobains et que ce fait n'a pas été contesté, ces droits existent et

il faut qu'on les respecte intégralement aujourd'hui et qu'on respecte intégralement aussi la constitution."

M. Marx a expliqué que dans la loi qui a constitué la province du Manitoba, on avait mis le Manitoba sur un pied d'égalité avec le Québec au plan juridique, en ce qui concerne les droits linguistiques.

La plupart des Canadiens jugent qu'Ottawa a perdu le sens de la comptabilité

- Joe Clark

TORONTO (PC) — La plupart des Canadiens, y compris la plupart des membres du Parlement, jugent que le gouvernement fédéral a complètement perdu le sens de la comptabilité; des dépenses débridées, l'absence de plus en plus courante d'information de la part du gouvernement et la multiplication des sociétés d'état inquiètent grandement chacun de nous, pour qui ce sont les citoyens qui doivent contrôler leur gouvernement, a déclaré mercredi l'ancien premier ministre Joe Clark.

S'adressant à un groupe d'anciens diplômés de l'Université York, l'ancien leader conservateur a affirmé que l'actuel système parlementaire n'était tout simplement pas efficace et que de plus en plus la population considérait la Chambre des Communes comme une charade.

Depuis le début de l'année scolaire, M. Clark prononce des conférences sur des sujets politiques à York et son discours de mercredi, bien

dans la ligne de ses opinions sur une réforme parlementaire, était tout à fait dans une veine théorique et classique.

Selon lui, le Parlement est handicapé par sa tradition du vote selon la ligne de pensée du parti. Le gouvernement devrait au contraire choisir des problèmes bien délimités qui seraient matière à un vote de blâme et permettre le vote libre sur les autres questions à l'agenda.

« POUR VOTRE REÉR, ALLEZ VOIR LES NO 1 »

Parole de Camille.



NOUS RECEVONS PLUS DE FONDS EN DÉPÔTS REÉR QUE TOUTE AUTRE BANQUE.

Pourquoi les Canadiens placent-ils plus de fonds en dépôts REÉR à la Banque de Commerce qu'à toute autre banque? Parce que nous avons un personnel expérimenté et des régimes d'épargne-retraite avantageux.

Nous vous offrons deux sortes de régime, tous deux avec des taux avantageux et sans frais.*

Alors, aujourd'hui, venez voir les N° 1.

Date limite : le 29 février.

Le dépôt REÉR. Intérêt capitalisé et versé semestriellement. DÉPÔT MINIMUM : 50 \$.

7 1/4 %

Le REÉR à taux garanti. Intérêt capitalisé et versé annuellement. Les fonds ne peuvent être retirés avant l'échéance. DÉPÔT MINIMUM : 500 \$.

10 3/4 %

*Frais de 25 \$ en cas de résiliation d'un dépôt REÉR dans l'année qui suit sa souscription.

OUVERTURE SPÉCIALE. Les samedis 18 et 25 février de 11 h à 16 h. Les mardi et mercredi 28 et 29 février de 16 h à 17 h 30.

- Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke (569-9911)
- 290, 1ère ave, Asbestos (879-5469)
- 20 est, rue Principale, Coaticook (849-6351)
- 93, rue Queen, Lennoxville (569-5929)
- 431 ouest, rue Principale, Magog (843-6531)
- 85 nord, rue Principale, Windsor (845-2726)

LA BANQUE DE COMMERCE, ÇA PORTE FRUIT!



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

L'appel du Québec pris en délibéré par la Cour suprême

La loi 101 incompatible avec l'article 23 de la Charte des droits

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le chapitre huit de la loi 101 sur l'accès à l'école anglaise au Québec est totalement incompatible avec l'article 23 de la Charte des droits parce qu'il nie "complètement et de façon permanente" les droits qui y sont garantis.

C'est ce qu'a soutenu, hier en Cour suprême du Canada, Me Raynold Langlois, le procureur du gouvernement fédéral, peu de temps avant que le banc de sept juges ne prenne en délibéré l'appel logé par le gouvernement du Québec quant à la constitutionnalité du chapitre huit de la loi 101.

La Cour devra décider si la "clause Québec" de la loi 101 est compatible avec la "clause Canada" telle que définie dans l'article 23 de la Charte qui garantit l'accès à l'école anglaise à tous les enfants dont les parents ont reçu leur éducation en anglais ou que ce soit au Canada.

Selon Me Langlois, "la teneur de la Charte ne peut être assujettie à la volonté des législatures ou du

Parlement. Ce serait aller à l'encontre de l'objet même d'une Charte constitutionnelle".

En conséquence, l'Assemblée nationale du Québec ne peut pas, comme elle l'a fait par la loi 101, "modifier les catégories de citoyens qui sont titulaires du droit reconnu à l'article 23".

Le Québec ne peut pas, non plus, avoir recours à l'article un de la Charte qui affirme que les droits peuvent être restreints "que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification doit se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique".

Les procureurs du Québec avaient soutenu que la loi 101 restreignait les droits de l'article 23 de

façon raisonnable en vertu de l'article un, mais Me Langlois soutient que si cet article permet de restreindre des droits, "il ne permet ni de déroger à la Charte, ni de modifier la teneur des droits qu'elle garantit".

Les dispositions de la loi 101 sur l'accès à l'école anglaise sont donc inopérantes, affirme Me Langlois, qui s'appuie sur l'article 52 de la Charte qui rend inopérantes toutes les règles de droit incompatibles avec la constitution.

Plus tôt dans la journée, le procureur des commissions scolaires protestantes du Québec, Me Colin Irving, avait soutenu que l'article un de la Charte ne permettait d'aucune façon à la province d'abroger purement et simplement les droits des citoyens.

"Nous n'avons qu'une seule question à nous poser: Quels droits ont les citoyens canadiens arrivant au Québec en ce qui concerne l'accès à l'école anglaise? Ils n'en ont aucun,

ils sont sur le même pied que les immigrants", a soutenu Me Irving.

Pourtant les droits conférés par l'article 23 sont donnés à tous les citoyens, a-t-il indiqué.

Quant aux arguments du Québec à l'effet que l'accès à l'école de langue minoritaire était encore plus restreint en Suisse et en Belgique — deux États "libres et démocratiques" — qu'au Québec, Me Irving soutient qu'il est impossible de comparer les deux situations.

Quant à Me Julius Grey, le procureur des enfants qui estimaient que leurs droits en vertu de l'article 23 avaient été violés, il est impossible que le législateur ait adopté une constitution avec des dispositions différentes à celles de la loi 101 mais sur le même sujet sans qu'il ait justement voulu insister sur ces différences.

Pour l'avocat du Nouveau-Brunswick, Me Brian Crane, l'article 23 de la Charte était destiné précisément à contrer des législations du type de la loi 101.

Voyages: déficit record de 2.087 milliards \$

OTTAWA (PC) — L'argent dépensé par les Canadiens à l'étranger l'an dernier a atteint un nouveau record de 2.087 milliards de plus que le montant dépensé au Canada par les touristes étrangers, a déclaré mercredi Statistique Canada.

Le déficit au niveau des voyages, qui a un effet négatif sur la balance des paiements, est plus élevé que l'ancien déficit record de 1.7 milliard établi en 1978 et est supérieur de 1.284 milliard au déficit enregistré en 1982.

Cependant, la taille du déficit n'est pas une surprise à la lumière des chiffres rendus publics récemment, lesquels démontraient que les Canadiens ont effectué l'an dernier un nombre record de 40.7 millions de voyages à l'étranger alors que les visites effectuées au pays par les touristes étrangers ont baissé légèrement à 34.3 millions.

"Les revenus canadiens provenant des voyages à l'étranger ont été de 3.853 milliards en 1983, soit une hausse de 3.5 pour cent par rapport à 1982. Au cours de la même période, les Canadiens voyageant à l'étranger ont augmenté leurs dé-

penses de 18.6 pour cent, soit de 5.94 milliards," a ajouté Statistique Canada.

Les Canadiens ont apparemment été séduits par les prix peu élevés de l'essence aux États-Unis et un taux de change favorable avec les autres pays.

On accuse les mêmes facteurs d'avoir effrayé les touristes étrangers.

Le fait de dépenser l'argent à l'étranger du pays étant comparable en termes économiques à l'importation de plaisir et de soleil, cela a pour résultat que des fonds quittent le pays affectant ainsi la balance commerciale.

Les données sur la balance des paiements, qui incluent le compte courant, lequel indique si le Canada a importé plus de biens et de services que l'année précédente, n'ont pas encore été rendues publiques.

Ottawa réclame des programmes immédiats Pluies acides: note diplomatique du Canada à Washington

Par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — La pression a monté d'un cran, mercredi, entre le Canada et les États-Unis dans le litige sur les pluies acides. Ottawa a transmis hier une note diplomatique à l'administration Reagan pour marquer sa "profonde déception" face à l'inertie de Washington dans ce dossier.

En conférence de presse, mercredi, le ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, a soutenu que cette question était devenue une source d'irritation pour Ottawa. Le Canada entend exprimer son "vif regret" aux Américains devant le peu de progrès dans la lutte aux émissions industrielles qui acidifient les eaux de pluies.

"On ne se prépare pas à la guerre" a lancé le ministre, "nous avons eu des difficultés avec les États-Unis et d'autres pays qui ont été résolues." "Nous devons poursuivre nos efforts diplomatiques

et politiques pour arriver à une solution" a soutenu le ministre qui était pressé par les

journalistes de préciser quels moyens restaient au gouvernement canadien pour accélérer la marche du dossier.

La missive diplomatique canadienne, une mesure assez exceptionnelle, survient quelques semaines après que, dans son discours sur l'état de l'Union, le président Ronald Reagan se soit contenté d'annoncer des efforts redoublés pour des études sur les pluies acides tout en se taisant sur les actions concrètes.

"Le temps des études est révolu et celui des actions est arrivé", a lancé hier le ministre MacEachen, refusant toutefois de s'immiscer dans la politique intérieure américaine en spéculant sur les chances des démocrates de régler le contentieux Canada-US.

"Le Canada ne peut accepter que les États-Unis repoussent continuellement l'adoption de mesures de réductions efficaces" a dit M. MacEachen, rappelant que même en réduisant à zéro les émissions d'anhydrides sulfureux sur son territoire, le Canada ne pourrait régler à lui seul le problème.

La moitié des pluies acides au Canada sont causées par les fumées d'usines des États du Nord-Est américain selon les spécialistes et "quelque soit les tentatives du Canada pour régler ce problème, il ne pourra y parvenir sans la coopération des autorités américaines", a dit le ministre.

La position canadienne est de réduire du quart les émissions de soufre et d'oxyde dans l'air d'ici la fin de la décennie, et d'une au-

tre tranche de 25 pour cent si les États-Unis acceptent de collaborer.

Dans la note diplomatique remise mercredi par l'ambassadeur canadien Allan Gottlieb, le Canada presse Washington de préciser ses intentions quant à des programmes concrets et immédiats destinés à régler ce problème.

Au département d'État américain, on s'est contenté de préciser que la note canadienne était à l'étude.

ments déjà donnés, d'accepter leur part de responsabilité dans la protection de l'environnement nord-américain" dit la note de protestation, tout en réclamant que Washington "s'oriente immédiatement vers des programmes mutuellement acceptables visant à lutter contre les pluies acides".

Le ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, a déclaré que le Canada ne peut accepter que les États-Unis repoussent continuellement l'adoption de mesures de réductions efficaces.

La position canadienne est de réduire du quart les émissions de soufre et d'oxyde dans l'air d'ici la fin de la décennie, et d'une au-



Allan MacEachen

journalistes de préciser quels moyens restaient au gouvernement canadien pour accélérer la marche du dossier.

Les fonctionnaires ne peuvent servir deux maîtres en même temps

OTTAWA (PC) — La Commission de la fonction publique a recommandé aux fonctionnaires, mercredi, de ne pas se livrer à des activités politiques incompatibles avec leurs fonctions au service de l'État, mais que d'aucuns considèrent comme des droits élémentaires.

Dans ses directives à ce sujet, le président de la CFP, M. Edgar Gallant, dit que le droit des fonctionnaires à titre de citoyens doit tenir compte d'abord du droit du public d'être servi d'une façon véritablement impartiale. Or, vous ne pouvez servir deux maîtres en même temps, de signaler M. Gallant.

Il a dit que la Commission de la fonction publique a émis ces directives parce qu'elle a été prise d'assaut par des demandes de fonctionnaires venus s'enquérir de ce qu'ils peuvent faire et ne pas fai-

re au cours d'une année d'élection.

Les directives enjoignent aux fonctionnaires de s'abstenir de faire campagne personnellement en faveur ou contre un parti ou un candidat; de ne pas solliciter de fonds ni tenir les cordons de la bourse d'un candidat ou d'un parti; de ne pas faire parti du conseil d'une association politique et de ne pas participer à une convention à titre de délégué.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PME région de Sherbrooke recherche PRÉPOSÉ (E) COMPTES À PAYER

bilingue avec minimum de 2 ans d'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à: CASIER 10 La Tribune 1950, rue Roy Sherbrooke, J1K 2X8

101808

COMPTABLE AGRÉÉ(E)

Notre service de vérification est à la recherche d'un(e) comptable agréé(e) possédant deux ou trois ans d'expérience dans la vérification publique.

Cette personne aura l'occasion de se joindre à une équipe dynamique et assumera des responsabilités qui enrichiront sa carrière en plus de bénéficier de conditions de travail intéressantes.

Mallette Benoit Boulanger Rondeau & Associés

Toute demande sera traitée avec discrétion. Faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de Claude Savary, c.a.

COMPTABLES AGRÉÉS

2727 QUÉBEC RUE KING SHERBROOKE QC CANADA J1L 1C2 (819) 564-1757

101989

Spécial ZENITH

Ecran 14 po.

\$397

Consultez des experts

VIDÉOTECH

910 King O., Sherbrooke

Cartier

COMPLETS 3 PIECES EPARGNEZ 95.05
A fines rayures ou unis, indispensable dans le garde-robe de l'homme d'affaire. Réalisé en polyester et laine. **129⁹⁵** REGULIER 225.00

VESTONS SPORT EPARGNEZ 35.05
En mélange laine polyester, lin et soie d'épaisseur moyenne pour confort, peut être porté quelle que soit la saison. 2 poches intérieures entièrement doublées. **79⁹⁵** REGULIER 115.00

IMPERMEABLES CEINTURES EPARGNEZ 55.05
En polyester et coton très durable. Modèle de coupe jeune à devant droit à 3 boutons baloyet devant, manches à pattes réglables, 2 poches tendues devant, 1 poche intérieure. **59⁹⁵** REGULIER 115.00

BLOUSONS SPORT EPARGNEZ 20.00
En corduroy fin, de polyester et coton, petits détails mode, patte autour du cou. Bande de taille et poignets élastiques, 2 poches aux côtes, existe en 3 couleurs mode. **29⁹⁵** REGULIER 49.95

BLOUSONS EN VÉRITABLE CUIR EPARGNEZ 40.05
Cuir de vache lisse, manches et col pressurisés, 2 poches tendues, taille élastiquée entièrement doublée d'acetate. **159⁹⁵** REGULIER 200.00

ACCEPTONS CHEQUES PERSONNELS

Cartier PLACE BELVEDERE CARREFOUR DE L'ESTRIE
BON PREMIER EN MODE MASCULINE **567-1550 563-5504**

CLINIQUE de SERVICE CENTRE du RASOIR "FINE LAME"

pour RASOIRS ÉLECTRIQUES DE TOUTES MARQUES

DU 22 FÉVRIER AU 3 MARS

VOTRE RASOIR SERA:

- NETTOYÉ
- LUBRIFIÉ
- AJUSTÉ

(pièces de rechange en sus)

595\$ ord.: 10,95\$

SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE SEULEMENT

BIONAIRE 1000 Prix ordinaire 249,99\$ **SPÉCIAL 239⁸⁸\$**

Votre maison est-elle devenue un fumoir? Purificateur d'air et ioniseur. Nous sommes agents autorisés pour la réparation de votre appareil Bionaire.

Filtres Bionaire 500 — 1000 — 2001 disponibles en magasin. Bionaire 500 Prix ordinaire 129,99\$ **SPÉCIAL 119,88\$**

SHERBROOKE Carrefour de l'Estrie 567-8979

GRANBY Les Galeries de Granby 378-2686

VENTE ET REPARATION DE PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

VENTE ET AIGUISAGE DE COUTEAUX ET CISEAUX